

République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N° D09_220426**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Procurations : 0 Absents : 1	L'an 2026 et le 22 avril à 19 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire. Présents : Jacqueline JANIEC, Elsa DARDON, Alain FAYADA, Susana DESCHAMPS, Denis ASTIER, Daniel ZANÉ, Jean-Claude SOLLAI, Michèle CADORET, Julien LLORET, Vivien BACARESSE, Chloé SIMBILLE, Angélique JOS CERAN, Fabien ENGELIBERT et Damien MIALHE. Procurations : 0 Absente excusée : Aurore JULLIEN Secrétaire de séance : Elsa DARDON
Date de la convocation : 16-04-2026 Date d'affichage : 16-04-2026	
Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025	

Vu la délibération n°D08_220426 adoptant le Compte Financier Unique pour l'année, 2025 ;
Vu les articles L1612-32 et R1612-52 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire fait constater qu'après avoir adopté le Compte Financier Unique de la Commune dont le résultat va dégager un excédent de fonctionnement de 37 876,34 € et donc un excédent cumulé de 107 876,34 €.

Elle propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

002 : recettes de fonctionnement : 70 000,00 €
1068 : recettes d'investissement : 37 876,34 €

Et propose ensuite d'affecter en dépenses d'investissement au compte 001 l'excédent d'investissement cumulé de 85 989,51 €.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, l'affectation du résultat 2025 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Jacqueline JANIEC

